



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 5 novembre 2025

Date de la convocation : 24 octobre 2025  
Nombre de membres : 245  
En exercice : 240  
Présents : 121  
Nombre de délégués ayant donné procuration : 13

Le mercredi 5 novembre 2025 à 14 heures,  
les membres du Comité Syndical,  
légalement convoqués,  
se sont réunis à Seilh  
sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

### Délibération n°CS202553 : Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget

Nomenclature : 7.1 Décision budgétaire

#### PRÉSENTS

- M. AGOSTI Dominique
- M. AKA Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUTHIÉ Olivier
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BERGON Christian
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BEZIAT Denis
- M. BLOYET Anthony
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CAZARRE Max
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DARNAUD Guy
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- M. DELPECH Patrick
- M. DEODATO Jean-Paul
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- Mme HUMEAU Dominique
- M. IMART Thierry
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond

- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAGORCE Patrice
- M. LARROQUE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédrick
- M. LECOURT Bruno
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- M. MALAVAL Claude
- M. MANERO Félix
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- M. MILHAU Claude
- M. MORO Sébastien
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRO Fabrice
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri
- M. PICARD Serge
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SAURAT Bernard
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SERRE François
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. VERGNES Claude
- M. VIDAL Alain
- M. VIGUIER Gilles
- M. VINCENT Pierre
- M. ZARAGOZA Antoine

## **PROCURATIONS**

- M. AURY Jean-Pierre
- M. BERRI Djamel
- M. BRIAND Sacha
- M. DAVEZAC Gilles
- M. ESPIC Bruno
- Mme FERRERI Arlette
- Mme HILLAT Brigitte
- M. LOMBARDO Bruno
- Mme LYORET Sandrine
- M. RIVAL Patrice
- M. SOMBRIS Yves
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- à M. SUSIGAN Alain
- à M. DEBEAURAIN Guillaume
- à M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- à M. BARBREAU Robert
- à M. FUSEAU Philippe
- à M. BÉZIAT Denis
- à M. PAYAN Miguel
- à M. CHARTIER Patrick
- à M. BAR Frédéric
- à M. SARRALIÉ Claude
- à Mme RUSSO Ida
- à Mme MEIFFREN Isabelle
- à M. SUAUD Thierry

**ABSENTS EXCUSÉS**

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AUJOULAT Michel
- M. AURY Jean-Pierre
- M. AUSSEL Edmond
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- Mme COURTOIS-PÉRISSE Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. ESTIBALS Jacques
- M. FABRIS Marcel
- Mme FERRERI Arlette
- M. GAILLARD David
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT Christine
- M. GENRE Pierre
- Mme GIMENEZ Corinne
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme ICARD Evelyne
- Mme JACQUET-VIOLLEAU Valérie
- M. JOLIBERT Bastian
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAFFONT Didier
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MARC David
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAVAN René
- M. PELLEGRINO Joseph
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIQUET Clément
- M. RIVAL Patrice
- M. ROQUES Patrick
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. ROUX Laurent
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SARRAU Bertrand
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOMBRIS Yves
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine BONHOMME **est nommée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Vice-Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne** expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 12 février 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 17 mars 2022 relative à l'adoption des autorisations de programme 2022 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 mars 2023 relative à l'adoption des autorisations de programme 2023 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 27 mars 2024 relative à l'adoption des autorisations de programme 2024 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2025 relative à l'adoption des autorisations de programme 2025 et des crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux programmes de travaux d'investissement, et ajustant les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement des années 2022, 2023 et 2024,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 19 octobre 2023 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2025 relative au Budget Primitif 2025,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 11 novembre 2025 relative à l'adoption d'une décision modificative,

**Considérant** d'une part que l'instruction budgétaire et comptable M57, dans sa partie relative au cadre budgétaire, prévoit des règles spécifiques relatives à l'autorisation au Président pour les dépenses à caractère pluriannuel dans l'attente de l'adoption du budget,

**Considérant** que seule la section d'investissement du budget principal du SDEHG est concernée par des dépenses pluriannuelles, ces dernières étant matérialisées par des autorisations de programme réparties en crédits de paiement sur plusieurs exercices budgétaires,

**Considérant** qu'ainsi, au terme de cette instruction et pour ces dépenses pluriannuelles, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

**Considérant** d'autre part que pour les dépenses n'étant pas comprises dans ces autorisations budgétaires pluriannuelles, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit notamment que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- Il peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus devant préciser le montant et l'affectation des crédits.

**Considérant** que conformément aux éléments précités, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater :

- Des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2025 modifié par la décision modificative adoptée par le Comité Syndical ;
- Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget 2026 ;
- Des dépenses d'investissement, hors dépenses pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après :

Crédits ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2025			Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2026	
Chapitre / Article	Libellé M57	Crédits ouverts BP + DM 2025	Libellé M57	Crédits ouverts avant vote du budget 2026
20	Immobilisations incorporelles	70 000 €	Immobilisations incorporelles	17 500 €
21	Immobilisations corporelles	50 000 €	Immobilisations corporelles	12 500 €
23/2313	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	50 000 €	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	12 500 €

- Des dépenses d'investissement pluriannuelles, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après. Les autorisations de programme 2026 n'étant encore pas ouvertes, il est proposé que l'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses réalisées dans le cadre de ces autorisations soit basée sur les montants des autorisations de programme 2025.

Crédits de paiement ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2025		Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2026	
Libellé autorisation(s) de programme	Crédits de paiement ouverts BP + DM 2025	Libellé autorisation(s) de programme	Crédits de paiement ouverts avant vote du budget 2026 par AP
20228 - Eclairage ++	14 500 000 €	20228 - Eclairage ++	4 833 333,33 €
20229 - Géoréférencement des réseaux	550 000 €	20229 - Géoréférencement des réseaux	183 333,33 €
20241 - Effacements de réseaux	1 753 413,87 €	20241 - Effacements de réseaux	584 471,29 €
20242 - Renforcements de réseaux	4 647 904,08 €	20242 - Renforcements de réseaux	1 549 301,36 €
20243 - Raccordements	1 583 347,94 €	20243 - Raccordements	527 782,65 €
20244 - Travaux communaux	277 218,05 €	20244 - Travaux communaux	92 406,02 €
20245 - Eclairage	6 579 795,28 €	20245 - Eclairage	2 193 265,09 €
20246 - Eclairage connexe	1 094 833,29 €	20246 - Eclairage connexe	364 944,43 €
20247 - Réseaux télécom - Régies	869 229,77 €	20247 - Réseaux télécom - Régies	289 743,26 €
20248 - Ombrières photovoltaïques	1 200 000 €	20248 - Ombrières photovoltaïques	400 000 €
20251 - Effacements de réseaux	2 082 500 €	20251 et 20261 - Effacements de réseaux	694 166,67 €
20252 - Renforcements de réseaux	6 650 000 €	20252 et 20262 - Renforcements de réseaux	2 216 666,67 €
20253 - Raccordements	2 432 000 €	20253 et 20263 - Raccordements	810 666,67 €
20254 - Travaux communaux	391 500 €	20254 et 20264 - Travaux communaux	130 500 €
20255 - Eclairage	7 102 000 €	20255 et 20265 - Eclairage	2 367 333,33 €
20256 - Eclairage connexe	1 990 000 €	20256 et 20266 - Eclairage connexe	663 333,33 €
20257 - Réseaux télécom - Régies	1 035 000 €	20257 et 20267 - Réseaux télécom - Régies	345 000 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

**Article 1 :** Décide d'ouvrir les crédits d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus ;

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les crédits susmentionnés jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Le Président du Syndicat,

Le Receveur du Syndicat,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le 06 NOV. 2025

Résultat du vote :

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le



ID : 031-200075240-20251105-CS202553-DE